MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2026

Délibération n°2026-055-DE

OBJET : Recours à contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire sur emploi vacant (L332-14 du CGFP)

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 15
Excusé(s) : 4
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) : 0

Pour : 19
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le dix neuf octobre deux mille vingt six, 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Yves CHAZAL pouvoir à Frédéric DUFOUR, David MASSACRIER pouvoir à Patrice COUCHAUD, Chantal MEDAL pouvoir à Patricia CHOMARAT, Amélie COLOMBIER pouvoir à David HARMAND

Le ou les membres absent(s) :

Le ou les membres excusé(s) :

Yves CHAZAL, David MASSACRIER, Chantal MEDAL, Amélie COLOMBIER

Secrétaire de séance : Madame Patricia CHOMARAT

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Considérant ce qu'il suit :

Madame RIVAL FOUBERT expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200461-20261019-2026-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026
Affichage : 23/10/2026

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Considérant l'ensemble des délibérations de créations de postes permanents inscrites au tableau des effectifs,

Considérant que ces délibérations de création de poste ne précisent pas le recours à contractuel en cas de vacance de poste et de recrutement infructueux de fonctionnaire,

Madame RIVAL FOUBERT propose à l'assemblée :

- D'autoriser en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, pour des besoins de continuité du service, le recours à un contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C par le biais d'un contrat à durée déterminée, pour une durée de 1 an maximum, et ce, à compter du 24/08/2026,

La durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée initialement, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de l'agent remplacé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : **ADOPTE** la proposition de Madame RIVAL FOUBERT

Article 2 : **INSCRIT** au budget les crédits correspondants

Champdieu, le 19 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Madame Patricia CHOMARAT

Le Maire,

Patrice COUCHAUD

Signature numérique de Patrice COUCHAUD
Date : 2026.10.20 15:39:27 +02'00'

MAIRIE DE CHAMPDIEU 42 (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20261019-2026-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2026
Affichage : 23/10/2026